

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 mai 2026

sous la présidence de Monsieur Philippe ROSIO, Maire

Conseillers élus :	29	Conseillers présents :	27
Conseillers en fonction :	29	Procuration(s) :	2

Présents : Monsieur le Maire Délégué Michel FUHRER,
Mesdames et Messieurs les Adjoints Marie-Lyne KRAEHN, Marc HASSENFRTZ, Nathalie JOST,
Renaud ATZENHOFFER, Charlotte BACH, Philippe BARTH, Rachel WEISSBRAUN et
Francis ROESSLINGER.
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux René WEUREITHER, Christian MUNSCH,
Philippe KOENIG, Daniel BALDAUFF, Anne-Marie HABER, Mohammed DIB, Chantal PLACE,
Fabrice KOCH, Brigitte SCHNEIDER, Anna Maria FERREIRA-RAMA, Jamila SCHMIDT-KRIMI,
Nathalie WASZKIEL, Julie KOESSLER, Valérie VOGEL, Jean-Michel LAFLEUR, Sébastien MOMBLED et
Fabrice SCHAUER.

Délibération n° 2026-05-065

Société de Chasse NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN : Agrément de nouveaux associés

M. le Maire informe le Conseil que M. Pierre-Yves JOERGER, Président de la Société de Chasse de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, locataire du lot de chasse communale n° 1, ainsi que des Chasses Réservées de REICHSHOFFEN n° 2 et 4 situées sur le ban communal de NIEDERBRONN-les-Bains, sollicite l'agrément de huit nouveaux associés, à savoir :

- M. Antoine HEPP, domicilié 9 rue d'Alsace à 67540 LAMPERTHEIM,
- M. Yannick HEPP, domicilié 94 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
- M. Julien HEPP, domicilié 86A rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
- M. Cédric HEPP, domicilié 84 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
- M. Tharsis HEPP, domicilié 88 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
- M. Pierre CRIQUI, domicilié 35 rue de Engwiller à 67350 VAL DE MODER,
- M. Frédéric ZIMMER, domicilié 2 rue de l'Ecole à 67540 LAMPERTHEIM,
- M. Gérard FOISSET, domicilié 9 rue du Sable à 67350 VAL DE MODER.

La Commission Consultative Communale de la Chasse a été sollicitée en date du Lundi 27 avril 2026 et a émis un avis favorable pour les huit candidats à l'agrément.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 25 du Cahier des Charges Type approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2023, les associés d'une société de chasse sont agréés par le Conseil Municipal, après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse. La désignation d'un associé peut intervenir à tout moment du bail pour un lot considéré.

Pour mémoire, la Chasse Réservee de REICHSHOFFEN n° 4, louée à la Société de Chasse de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, représente une superficie de 380 ha autorisant de ce fait 19 associés. A ce jour, huit associés ont été agréés pour ce lot.

VU les dossiers administratifs complets et conformes transmis par le locataire, la Société de Chasse de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN par l'intermédiaire de son Président, M. Pierre-Yves JOERGER, en vue de la demande d'agrément de ces huit nouveaux associés, qui répondent aux obligations administratives légales et règlementaires,

VU l'avis majoritairement favorable des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse, consultée en date du lundi 27 avril 2026,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la présente demande d'agrément, selon les dispositions des articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges Type, en réservant une suite favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'agréer huit nouveaux associés sur le lot de chasse communale n° 1 et les Chasses Réservees de REICHSHOFFEN n° 2 et 4, loués à la Société de Chasse NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, à savoir :
 - M. Antoine HEPP, domicilié 9 rue d'Alsace à 67540 LAMPERTHEIM,
 - M. Yannick HEPP, domicilié 94 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
 - M. Julien HEPP, domicilié 86A rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
 - M. Cédric HEPP, domicilié 84 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
 - M. Tharsis HEPP, domicilié 88 rue de la Walck à 67350 VAL DE MODER,
 - M. Pierre CRIQUI, domicilié 35 rue de Engwiller à 67350 VAL DE MODER,
 - M. Frédéric ZIMMER, domicilié 2 rue de l'Ecole à 67540 LAMPERTHEIM,
 - M. Gérard FOISSET, domicilié 9 rue du Sable à 67350 VAL DE MODER.
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

REICHSHOFFEN, le 19 mai 2026

Philippe ROSIO

Maire



Michel FUHRER

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
067-216703884-20260505-2026-05-065-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026